
La francophonie nord-américaine et la nouvelle conjoncture institutionnelle

Michel Brûlé, secrétaire-directeur général
*Secrétariat permanent
des peuples francophones*

UN CONCEPT ENGLOBANT

La francophonie est un concept englobant qui recouvre des réalités multiples et, à bien des égards, hétérogènes. La définition que les structuralistes ont donnée au concept de «totalité» lui sied parfaitement, à savoir un ensemble dont le tout est différent de la somme des parties. Ainsi, parler de la francophonie nord-américaine, c'est évoquer la résultante d'une synergie historique produite par la coexistence sur un même continent de descendants d'immigrants français qui, par les aléas de l'histoire et des circonstances, sont devenus Acadiens, Canadiens, Canadiens français, Québécois, Franco-Ontariens, Fransaskois, Franco-Américains, Cajuns, voire Métis.

UN PROJET DE COMMUNAUTÉ

Parler de francophonie, c'est aussi, à mon sens, se référer davantage à un projet en cours qu'à une réalité achevée. Il faut se souvenir que l'usage de ce vocable a été mis de l'avant à l'extérieur de la France par des Africains du Sud et du Nord, tels Hamani Diori, Léopold Sédar Senghor et Habib Bourguiba, pour nommer leur appel à la construction d'une communauté organique de langue française au début des années 1960. La francophonie est donc une invention récente¹.

Certes, existaient-ils sur les cinq continents des Français et des francophones, c'est-à-dire des personnes « parlant habituellement le français », mais avant 1970 ils n'étaient pas réunis autour d'un projet de création d'un espace francophone multipolaire.

FRANCOPHONIE ORGANISÉE

La francophonie dont il sera question ici vise la francophonie institutionnelle et la francophonie associative ou non gouvernementale. J'entends par cette dernière des regroupements de francophones nord-américains qui se sont mobilisés en vue de la survie du fait français, de son développement et de son rayonnement dans des champs aussi diversifiés que l'économie, la défense des droits des minorités francophones, la culture, la jeunesse, les industries culturelles, l'éducation ou la recherche scientifique.

De fait, la francophonie nord-américaine est quadrillée par quelques centaines d'organismes, de groupements et de mouvements pour lesquels la langue française est affirmée comme une valeur intrinsèque. Il suffit de feuilleter le *Répertoire du Conseil de la vie française en Amérique* et le *Répertoire des revues, journaux et périodiques francophones hors Québec*² du Secrétariat permanent des peuples francophones pour prendre la mesure du phénomène.

FRANCOPHONIE INSTITUTIONNELLE

La francophonie institutionnelle, quant à elle, renvoie aux mécanismes et organismes gouvernementaux et intergouvernementaux auxquels participent, entre autres, des Nord-Américains francophones.

Au plus haut niveau de cette francophonie institutionnelle se trouvent les Sommets de la francophonie, ou plus précisément les Conférences des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, dont l'instrument premier est l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). D'autres agents privilégiés sont l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), le Centre d'échanges multilatéraux

d'actualité francophone (CEMAF) et TV5, un organe subsidiaire comme l'Institut de l'énergie, les conférences ministérielles permanentes, la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFEJES) et la Conférence des ministres de l'Éducation (CONFEMEN).

Sont aussi rattachés à la francophonie institutionnelle certains ministères et organismes publics³. La nomination récente au Québec d'un ministre délégué à la Francophonie est un exemple de la nouvelle conjoncture institutionnelle.

DYNAMIQUE DE RENFORCEMENT

La francophonie associative ou non gouvernementale et la francophonie institutionnelle sont des expressions différentes d'un même projet global. Même si le terme « dialectique » n'est plus à la mode, ce concept conserve néanmoins toute son utilité pour rendre compte d'une dynamique de renforcement mutuel entre les pôles associatif et institutionnel de la francophonie.

La francophonie institutionnelle tournerait rapidement à vide si elle ne prenait racine et appui sur une base populaire et structurée en groupements diversifiés aux ramifications multiples. Par contre, une francophonie du terrain qui n'aurait pas réussi à faire émerger et fonctionner des institutions pour prolonger son action devrait tôt ou tard faire le constat de sa marginalité et de son insignifiance sur le plan politique.

Il faut donc concevoir la francophonie institutionnelle à la fois comme la résultante d'une volonté collective et comme l'instigatrice de projets, d'enjeux et de défis qui confortent et mobilisent des femmes et des hommes à la recherche d'une suite du monde en français.

L'histoire de la francophonie, c'est l'interaction fécondante du non-gouvernemental et du politique. Il suffit, pour s'en convaincre, de relire *La francophonie: grand dessein, grande ambiguïté*⁴ de Jean-Marc Léger dont la carrière se confond par moments à l'histoire de la francophonie.

NOUVELLE CONJONCTURE INSTITUTIONNELLE

Rétrospectivement, on peut affirmer que la francophonie a franchi une étape majeure à Paris au mois de février 1986 en réunissant 41 chefs d'État et de Gouvernement ayant en commun l'usage du français, dont le représentant de la Louisiane en qualité d'invité spécial.

Plus qu'un événement de la chronologie francophone, cette première Conférence a fait faire un saut qualitatif à la francophonie, même si, à l'époque, certains entretenaient des réserves quant à sa capacité de rebondir à Québec et encore plus de réussir le triplé à Dakar à l'intérieur de 39 mois. Pour emprunter une expression du domaine de la technologie, on pourrait dire qu'avec le Sommet de Paris la francophonie entrait dans sa quatrième génération et qu'avec le Sommet de Dakar commençait la cinquième. En effet, Dakar a été le Sommet de la confirmation et de la maturité francophone.

L'adoption du *Rapport du sous-comité Roy sur l'avenir des institutions francophones*⁵, par cette troisième Conférence, crée une nouvelle conjoncture institutionnelle et marque ainsi une étape décisive pour la francophonie. Celle-ci s'organise au sens très strict du terme : elle prend les moyens pour obtenir des résultats. Les niveaux de juridiction sont définis, les agents sont établis, les lignes d'autorité sont tracées et les mandats de chacun sont précisés.

Sur le plan politique, le Comité international du suivi (CIS) et le Comité international de préparation (CIP)⁶ sont confirmés à titre d'autorités fondées de pouvoir des Conférences. L'Agence de coopération culturelle et technique est désignée comme fiduciaire et instrument premier des Sommets. Par ses directions générales, elle prend en charge les sept programmes ou secteurs arrêtés par le Sommet de Dakar : agriculture, environnement, énergie, information scientifique et développement technologique, culture et communication, industries de la langue et développement linguistique, éducation et formation. L'ACCT a de plus un pouvoir de recommandation auprès du CIP.

La Conférence de Dakar a été également marquée par la consécration des formules de coopération sous une forme multilatérale organisée en réseaux, principalement par les directions générales de

l'ACCT. Du reste, cette philosophie de la coopération rejoignait celle que le premier ministre du Québec, Robert Bourassa, avait proposée au premier Sommet à Paris en 1986.

FRANCOPHONIE NORD-AMÉRICAINNE ET CONJONCTURE INSTITUTIONNELLE

Mais qu'en est-il de la francophonie nord-américaine au regard de cette nouvelle conjoncture institutionnelle? Il est évident que les relations entre les institutions francophones et les francophonies nord-américaines n'ont pas partout la même intensité ou densité. On comprendra facilement que la situation diffère selon qu'il s'agit du Québec, noyau central de la francophonie d'Amérique, du Nouveau-Brunswick, du Canada dans son ensemble, de la Nouvelle-Angleterre ou de la Louisiane.

Toutefois, malgré les différences objectives entre les composantes de la francophonie d'Amérique, on retrouve une même analyse quant à la nécessité de sortir de chez soi pour y revenir plus fort en tant que francophone. Trois personnalités de la francophonie d'Amérique ont exprimé cet impératif:

Pour protéger notre identité québécoise et canadienne-française, nous nous sommes autrefois repliés sur nous-mêmes. Pour l'épanouir, il nous faut aujourd'hui nous ouvrir sur le monde (Paul Gérin-Lajoie, ministre de l'Éducation du Québec, 1965)⁷.

Notre ouverture sur le monde est une condition à notre survivance nationale et collective (Jean-Marie Nadeau, directeur général de la Société nationale des Acadiens, 1986)⁸.

La création de liens étroits avec la francophonie mondiale est indispensable à la survie linguistique et culturelle du groupe franco-américain (Claire Quintal, directrice de l'Institut français du Collège de l'Assomption, au cours d'une table ronde à Paris en 1989).

L'EXEMPLE ACADIEN

La percée des Acadiens dans l'espace francophone illustre bien le rapport dialectique qui s'est établi entre le non-gouvernemental, le

gouvernemental et l'intergouvernemental. En les schématisant à outrance, voici les moments forts de cette dynamique créée par des Acadiens qui visaient la « survivance nationale et collective » et dont les résultats ont été le rayonnement sur la scène internationale et des gains pour les francophones sur le plan politique provincial dans les Maritimes et d'ordre économique et autre dans les régions acadiennes de ces provinces.

Les Acadiens, par l'entremise de leur Société nationale, décident de développer des relations avec la France. Au mois de janvier 1968, le chef de l'État français, le général de Gaulle, reçoit une délégation de quatre représentants de la Société nationale des Acadiens (SNA) et reconnaît ainsi la Société comme mandataire des communautés acadiennes des quatre provinces de l'Atlantique. La France signe des ententes de coopération avec la SNA, ou plutôt des « relevés de conclusion », pour éviter de faire des vagues dans ses relations diplomatiques avec le Canada.

Cette visite a donné des résultats intéressants. La France s'engage à créer un contingent spécial de 55 bourses d'études pour l'Acadie. Des coopérants français – médecins, professeurs – seront affectés au Nouveau-Brunswick. La France s'engage aussi à faire un don de 19000 livres, à créer un service culturel au consulat de France à Moncton, à venir en aide au journal *L'Évangéline*. Cette aide initiale en personnel, en matériel et en numéraire accordée à *L'Évangéline* s'évalue à plus de 400000\$. Enfin, la construction de deux centres culturels sera envisagée, l'un à Moncton, l'autre dans le nord de la province. Voilà les grandes lignes des bénéfices accordés par la France⁹.

Cette percée de la SNA sur la scène internationale renforce la position des communautés francophones vis-à-vis du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Au cours de l'année 1968, le Nouveau-Brunswick vote une loi sur les langues officielles qui a pour effet de consacrer le principe de l'égalité de l'anglais et du français.

En 1977, le Nouveau-Brunswick adhère à l'ACCT à titre de gouvernement participant. Mais en dépit des pressions répétées d'Ottawa, ni l'Ontario ni le Manitoba n'ont accepté de faire partie de

l'Agence. Il est évident que la pression des Acadiens a créé des conditions favorables dans le cas particulier du Nouveau-Brunswick.

D'ailleurs, le représentant de la France à la conférence générale de l'Agence se réjouit de l'entrée de la *communauté acadienne* dans le concert de la francophonie¹⁰. Le Nouveau-Brunswick sera donc invité à participer aux trois Sommets.

En 1988, le gouvernement McKenna crée un ministère des Affaires intergouvernementales qui reçoit, entre autres mandats, celui qui concerne la francophonie. Il nomme un sous-ministre adjoint aux Affaires francophones et constitue un Comité interministériel responsable de la francophonie.

La ministre des Affaires intergouvernementales, Aldéa Landry, forme une table de concertation à laquelle sont invitées les associations francophones et acadiennes en vue de présenter des projets et des suggestions dans le domaine de la coopération avec les pays membres de la francophonie.

Toujours en 1988, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard nomme un ministre responsable des Affaires acadiennes. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse en fait autant en 1989. La même année, les gouvernements des provinces de l'Atlantique créent la Conférence des ministres acadiens et, au mois de novembre, l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse devient membre de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, à l'instar de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

La Conférence de Dakar sanctionne la création, à l'Université de Moncton, d'un Centre de la *common law* en français dirigé par l'ex-président de l'Association des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick, Me Michel Doucet. Enfin, il convient de souligner que la délégation du gouvernement du Nouveau-Brunswick au Sommet de Dakar inclut des représentants du monde associatif acadien dont la SNA et le Conseil économique du Nouveau-Brunswick.

On peut donc constater que la communauté acadienne n'a pas perdu son temps, pour employer une tournure négative, en consacrant des énergies à la francophonie internationale, pas plus que le gouvernement du Nouveau-Brunswick d'ailleurs. La ministre des

Affaires intergouvernementales du Nouveau-Brunswick, Aldéa Landry, le reconnaissait volontiers: « Si ce n'était des initiatives prises par le mouvement associatif, avec la Société nationale des Acadiens en tête, les relations avec le monde extérieur seraient moindres aujourd'hui¹¹. »

Cet exemple concernant l'Acadie et le Nouveau-Brunswick n'est évidemment pas exportable tel quel. Il confirme cependant qu'en matière politique, contrairement au domaine du droit, il est possible de faire indirectement ce qui est interdit de faire directement.

FRANCOPHONIE ÉTATS-UNIENNE

Ainsi serait-il étonnant – et c'est un euphémisme – que les États-Unis joignent le « concert francophone ». Mais il demeure que le représentant de l'État de la Louisiane était présent au premier Sommet, en qualité d'invité spécial aux séances solennelles. Le Sommet de Québec accueillait au même titre les gouverneurs de la Louisiane et du New Hampshire. Enfin, au dernier Sommet à Dakar, le ministre de la Francophonie de France, Alain Decaux, et le président du Sénégal, Abdou Diouf, invitaient une importante délégation de Franco-Américains représentant la Louisiane, le Vermont, le Maine, le Rhode Island et le New Hampshire.

Bien sûr, il s'agit de gestes symboliques. Toutefois, en matière politique et dans le domaine des relations internationales, les symboles ont leur poids. Ils sont régulièrement la première étape d'un processus plus ou moins long qui mène à des retombées concrètes et tangibles. Le Québec en sait quelque chose. Qu'on se rappelle ses débuts sur la scène internationale et les célèbres querelles de drapeaux.

L'intérêt que portent les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre et de la Louisiane à la dynamique de la francophonie institutionnelle me paraît judicieux et pertinent. Leur présence dans la mouvance de la francophonie mondiale – outre sa justification sur le plan de l'histoire – peut être une source de valorisation à l'intérieur de certaines parties des États-Unis. Cette présence contribue ainsi à élargir la sphère d'influence des organismes que les francophones se sont donnés. Pensons notamment à l'Action pour les Franco-Américains du Nord-Est (ActFANE) ou à ceux qu'ils ont obtenus des autorités

élues : le Conseil pour le développement du français en Louisiane (CODOFIL) et les Commissions d'échanges culturels de cinq États de la Nouvelle-Angleterre. Dans ce contexte, les démarches pour que TV5, une des retombées concrètes des Sommets, soit diffusée dans certaines régions des États-Unis ne relèvent pas de l'utopie, bien qu'il ne faille pas minimiser les obstacles à franchir.

À L'OUEST DU QUÉBEC

Avant de conclure, il faut mentionner certaines retombées de la francophonie institutionnelle à l'ouest du Québec.

Au deuxième Sommet à Québec, en 1987, le gouvernement de l'Ontario plantait sa tente, littéralement, à l'ombre de l'Assemblée nationale où s'étaient réunis les chefs d'État et de Gouvernement. L'Ontario saisissait l'occasion pour mettre en lumière la vie française dans cette province. Le ministre délégué aux Affaires francophones du gouvernement ontarien était présent à Dakar au sein de la délégation d'accompagnement du gouvernement du Canada.

Des maisons d'édition francophones ontariennes étaient présentes aux salons du livre de Dakar et de Casablanca. Un ouvrage d'un éditeur francophone de l'Alberta fait partie de la « Collection franco-poche », principalement destinée aux pays francophones du Sud. De jeunes athlètes et de jeunes artistes de l'Ontario et des provinces de l'Ouest ont participé aux Jeux de la francophonie au mois de juillet 1989, au Maroc.

La Fédération des francophones hors Québec (FFHQ) – depuis juin 1991, la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada –, qui regroupe une quinzaine d'associations et de fédérations, a fait de la francophonie mondiale une de ses préoccupations. Représentée à Dakar par son président, la FFHQ est membre de la Conférence du monde associatif francophone d'Amérique (CMAFA) qu'elle a fondée avec l'ActFANE, la SNA et le Secrétariat permanent des peuples francophones. La CMAFA a fait des démarches auprès des gouvernements du Canada, du Nouveau-Brunswick et du Québec pour obtenir deux sièges au Conseil consultatif de l'ACCT. Les membres de la CMAFA veulent ainsi se donner les moyens d'exercer le plus

efficacement possible le rôle de relais entre le monde associatif et les Sommets, comme le préconisait le rapport Roy.

LA CONFÉRENCE DES FRANCOPHONES D'AMÉRIQUE

La nouvelle conjoncture institutionnelle a amené les membres de la CMAFA à prévoir en février 1991, à Montréal, une Conférence des francophones d'Amérique dont le thème devait être « Francophonie nord-américaine et Sommets francophones : bilans et défis ». En raison de la dynamique politique engendrée par l'échec de l'Accord du lac Meech, cette conférence n'a pu se tenir.

Les gens représentant quelque 150 organismes de la francophonie d'Amérique devaient se réunir pour débattre trois grandes questions : Quels sont les défis que doivent relever les communautés francophones nord-américaines dans le contexte des années 1990 ? Quel a été l'apport des Sommets francophones à la francophonie nord-américaine ? Quelles sont les attentes des communautés francophones d'Amérique à l'égard des Sommets francophones ?

Conclusion

Comme on peut le constater, la francophonie est en marche. Ses acteurs venant des cinq continents se sont donné rendez-vous au mois de novembre 1991 à Paris. Ce sera une autre étape après Niamey, où fut créée l'ACCT en 1970, et les Sommets de Paris, de Québec et de Dakar.

Cette image de la « longue marche¹² » m'en rappelle une autre, issue celle-ci d'un classique de la littérature... anglaise, *Alice au pays des merveilles* :

Alice : « Voudriez-vous me dire, s'il vous plaît, quelle direction je dois prendre pour quitter cet endroit ? »

« Cela dépend surtout de l'endroit où vous voulez aller », dit le Chat.

« Ça m'est égal », dit Alice.

« Alors peu importe quelle direction vous prendrez », dit le Chat.

« Pourvu que j'arrive quelque part », dit Alice en manière d'explication.

« Oh ! vous êtes sûre d'arriver quelque part si seulement vous marchez assez longtemps », dit le Chat.

Alice sentit que ces réponses étaient indiscutables. Elle risqua une autre question : « Quelles sortes de gens vivent dans le voisinage ? »

« Dans cette direction, dit le Chat, faisant un geste de la patte droite, vit un Chapelier. Dans cette direction, et il fit un geste de la patte gauche, vit un Lièvre de Mars. Allez voir celui que vous voudrez, ils sont fous tous les deux. »

« Mais je ne tiens pas à aller chez des fous », fit observer Alice.

« Oh ! vous ne pouvez faire autrement, dit le Chat, nous sommes tous fous ici. Je suis fou. Vous êtes folle. »

J'attendrai cependant une autre occasion pour vous faire un éloge de la folie.

Notes

1. Le mot « francophonie » est apparu tardivement dans les dictionnaires. Ainsi, l'édition de 1969 du *Petit Robert* n'en fait pas mention. La terminologie n'est d'ailleurs pas encore parfaitement au point. Par exemple, « francophilie » et « francophobie » sont encore définies dans le *Grand Larousse* (1987) comme des dispositions favorables ou défavorables à la France.
2. Cette publication ne répertorie pas les bulletins des associations et des organismes francophones.
3. Soit les organismes dont plus de 50% du financement provient de l'État. Le Secrétariat permanent des peuples francophones entre dans cette catégorie.
4. Jean Marc-Léger, *La francophonie: grand dessein, grande ambiguïté*, Hurtubise HMH, Montréal, 1987.
5. Au Sommet de Québec, les chefs d'État et de Gouvernement avaient donné le mandat au Comité international du suivi de présenter au Sommet de Dakar des propositions pour organiser la mise en œuvre des suites des Sommets et leur préparation.
6. Le Comité international de préparation comprend seize pays et gouvernements.
7. Cité dans Jean Tardif, « Le Québec et la francophonie », *Quebec Studies*, 7 (1988), p. 17.
8. Jean-Marie Nadeau, Marielle Gervais, Société nationale des Acadiens, *Les Actes du colloque*, 14, 15 et 16 novembre, Memramcook (N.-B.), Michel Henry éditeur, 1986, p. 20.
9. *Pour une Acadie en l'an 2000. Les Actes du Forum 1986*, Société nationale des Acadiens, Michel Henry éditeur.
10. Déclaration de Maurice Ligot, secrétaire d'État à la Fonction publique, faite à Abidjan, en décembre 1977.
11. « Actes du colloque. L'Acadie et le Nouveau-Brunswick: vingt ans de relations extérieures », *Égalité*, 26 (octobre 1989), p. 147.
12. Un des titres de chapitre de l'ouvrage précité de Jean-Marc Léger.